

Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DE LA VILLE BOISSEL sur la commune principale de l'AIOT 1 La Ville Boissel 22270 Mégrit.

La référence de votre dossier est A-3-4NNP33EALM et concerne une demande de type "une déclaration de modification"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/02/2023 à 10h29 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- (pour rappel, déclarant)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration de modification**

La déclaration de modification porte sur :

Les dispositions relatives à l'implantation des installations (modification de l'emprise du site, des bâtiments, des réseaux)

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**

- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **44803164100013**

Raison sociale **GAEC DE LA VILLE BOISSEL**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1 LA VILLE BOISSEL

LA VILLE BOISSEL

22270 MEGRIT

Signataire

Nom : I

Prénom

Qualité

Adresse électronique :

Téléphone portable : +(

Référent

Nom :

Prénom

Fonction

Adresse électronique :

Téléphone portable : +(

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique :

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DE LA VILLE BOISSEL**

Description des activités :

Le GAEC DE LA VILLE BOISSEL possède un récépissé de déclaration en date du 12 décembre 2014 pour 100 vaches laitières. Le GAEC dispose également d'un récépissé de déclaration en date du 12 décembre 1986 pour 420 places d'engraissement au nom de Michel POINSU, avec une mise en société au nom du GAEC DE LA VILLE BOISSEL le 28 mars 2003.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1 La Ville Boissel 22270 Mégrit**

X : 312615

Y : 6823475

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Implantation de l'installation

Modifications apportées aux dispositions matérielles :

Le GAEC DE LA VILLE BOISSEL a plusieurs projets de construction, qui se situent tous au lieu-dit de "La Ville Boissel". Ainsi, le GAEC a pour projet : - de couvrir sa fumière existante de 327 m², - de construire un hangar matériel avec couverture panneaux photovoltaïques de 528 m², - de réaliser une extension de 143 m² sur son silo existant, le faisant passer de 613 m² à 756 m² de stockage, - de construire un nouveau silo de 661 m² de stockage, en parallèle à celui existant.

6 - Mode d'exploitation

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Les informations de cette étape ne sont pas nécessaires pour cette démarche.

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

extrait cadastral A3 - Ville Boissel.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

masse A3 - Ville Boissel.pdf